



# Le Poulainvillois

## HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- Mardi de 11h à 12h30  
et de 14h à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Jeudi de 11h à 12h30
- Vendredi de 11h à 12h30
- Samedi de 10h à 12h

-----

Téléphone : 03.22.43.26.16

Télécopie : 03.22.43.51.55

[www.ville-poulainville.fr](http://www.ville-poulainville.fr)

Messageries :

√ [m.caridroit@amiens-metropole.com](mailto:m.caridroit@amiens-metropole.com)

√ [blandurel@ville-poulainville.fr](mailto:blandurel@ville-poulainville.fr)

## HORAIRE D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

-Lundi au vendredi de 11h à 15h

-Samedi de 10h30 à 12h

Téléphone : 03.22.43.46.19

## ÉDITORIAL

*A travers les derniers Poulainvillois, vous pouvez mesurer l'évolution et la concrétisation de différents projets, preuves de dynamisme et d'attractivité de notre territoire.*

*Grâce à l'appui d'Amiens Métropole, Ynsect a choisi Poulainville pour implanter son unité de production de protéines à partir d'insectes. C'est une centaine d'emplois qui seront créés.*

*L'arrivée du Docteur Anissa ATWI à Poulainville est programmée le 31 octobre prochain. Docteur ATWI exercera provisoirement dans un local de la mairie spécialement aménagé, avant de rejoindre le cabinet médical qui sera installé résidence de la Pommeraie. Des circonstances techniques et administratives imprévisibles ont entraîné un délai supplémentaire pour son installation.*

*Une micro-crèche ouvrira ses portes durant le premier semestre 2019, Rue de Longpré.*

*L'année 2018 approche déjà de son terme et différentes festivités de fin d'année sont déjà annoncées: concert des professeurs de l'école de musique CANTABILE, soirées organisées par différentes associations, arbre de Noël, repas des Aînés ...*

*Je vous souhaite une bonne fin d'année et je terminerai cet éditorial par un proverbe africain à méditer: « Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin ».*

*Le maire*

*Claude Vitry*

Editorial.	1
Réunion de CM du 04 et 17 septembre.	2-3
La vie municipale.	4.5
Informations diverses.	6
Repas des Aînés	7-8
Bulletin participation	

**RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2018****Indemnité de conseil attribuée au trésorier payeur**

Comme chaque année, une indemnité de conseil est attribuée au Trésorier Payeur au titre de l'année 2018. Il est rappelé que cette indemnité est calculée à partir d'un barème fixé par un arrêté interministériel du 16 décembre 1983. L'indemnité à payer est de 446.59 € net. Voté.

**Renouvellement du droit de préemption**

Monsieur le Maire informe que la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2015 approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme, doit inclure le droit de préemption par la commune. Après avoir lu le projet de délibération renouvelant ce droit de préemption, le conseil vote à l'unanimité son renouvellement.

**Achat d'une balayeuse rénovée**

Avec l'objectif de maintenir en permanence un bon état de propreté des voiries de la commune, il est proposé l'achat d'une balayeuse aspiratrice compacte de voirie rénovée. Sur appel d'offre, la proposition de la société VMI du groupe APROLIS, pour une balayeuse rénovée à 34.850 € HT, apparaît comme l'offre jugée économiquement la plus avantageuse. Voté

**Avenant au marché du Centre de Loisirs**

La décision du Conseil Municipal de modifier le temps de scolarité de quatre jours et demi à quatre jours a entraîné les modifications suivantes : suppression des TAP, effectifs des différentes structures, passage du mercredi après-midi en mercredi journée, adaptation réglementaire aux changements de prestations. De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau bordereau de prix et de prolonger le contrat d'un an pour couvrir la saison 2018 à 2019. Voté.

**Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique**

Pour être en capacité d'accueillir les futurs enfants dans les classes maternelles et primaires, la commune a acheté la parcelle contiguë au groupe scolaire Philippe Bovin. Il est prévu la construction d'une salle de repos, d'une salle multi-activités, l'agrandissement de la cour de plein air et l'aménagement de deux classes, en plus des quatre classes actives. Actuellement, l'accès à la parcelle achetée n'est possible que par le sentier du tour de ville. Les emprises de la future voie, sur les parcelles AB 85 et AB 81 ont été acquises à l'amiable.

La parcelle AB 86 est en indivision. Or, la majorité d'indivisaires de la succession de Mr MANGOT ont accepté l'offre de la commune, une seule n'a pas répondu.

Compte-tenu du temps perdu et devant l'obligation d'accueillir les enfants, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'acquisition de ±109 m<sup>2</sup> de la parcelle AB 86 par voie amiable ou par voie d'expropriation et d'autoriser Monsieur le Maire de recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Voté.

**RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018****Modification du PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'engager la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour les raisons suivantes : nécessité d'apporter les modifications permettant de favoriser l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée sur notre territoire, nécessité de modifier le zonage de parcelles, par décision de justice, nécessité de compléter la nature de l'occupation du sol de la zone artisanale, nécessité de compléter et d'apporter des modifications dans le règlement écrit, permettant de préserver une cohérence architecturale. Voté à l'unanimité.

**Exonération de la Taxe d'Aménagement**

En application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme, le conseil décide d'exonérer la taxe d'aménagement de l'entreprise qui s'implantera sur la zone d'activités. Voté à l'unanimité.

Le taux de cette taxe a été fixé à 3% sur le territoire de notre commune par délibération approuvée le 25 novembre 2011. Cette délibération a été renouvelée. Voté à l'unanimité.

**Exonération sur 2 ans des taxes foncières**

Les collectivités ont la possibilité d'exonérer totalement et pendant 2 ans, de la taxe foncière sur les propriétés bâties : les créations d'entreprises et les reprises d'entreprises industrielles en difficulté. Il s'agit d'une exonération facultative non compensée par l'Etat. La délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour être applicable dès le premier janvier 2019. Voté à l'unanimité.

**ARRIVÉE DU DOCTEUR ANISSA ATWI**

*« Je suis Anissa ATWI, Docteur en Médecine Générale, actuellement en poste de Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier de PERONNE, au Service de Médecine Polyvalente.*

*Mon rôle est de diagnostiquer la plupart des cas critiques. Je pratique la médecine préventive et curative de tous les âges, ainsi que le maintien d'une autonomie suffisante chez les personnes âgées. J'ai passé le Bac à SOPHIA ANTIPOLIS dans le Sud, puis la 1<sup>ère</sup> année de médecine à NICE. A partir de la 3<sup>ème</sup> année, je suis retournée au LIBAN pour prolonger mes études.*

*Diplômée en Médecine Interne à la faculté de médecine de BEYROUTH, j'ai travaillé pendant 13 ans en réanimation médicale et médecine interne. Je suis revenue en FRANCE en 2009. J'ai travaillé un an au Service de Médecine Interne au CH de LENS, puis 3 ans au CH de FECAMP. Depuis juillet 2015, je travaille au CH de PERONNE.*

*Résidant sur AMIENS, je m'oriente vers le libéral afin de diminuer les déplacements. J'exercerai à POULAINVILLE à partir du 31 Octobre 2018, les mercredis, vendredis et deux samedis par mois. Les rendez-vous sont pris, pour le moment, sur le site Doctolib ou au 03.22.43.82.84 aux heures de permanence : de 9h à 12 h et de 14h30 à 18h30 ».*

**11 NOVEMBRE :**

Cérémonie au Monument aux Morts à **10 h**, suivie de l'inauguration de la fresque chemin du Moulin représentant la bataille au cours de laquelle le Capitaine Roy Brown abattit l'avion du Baron Rouge. La chorale CANTABILE sera présente. Le vin d'honneur sera servi à la **Salle des Associations** (et non à la salle des fêtes occupée par ailleurs).

**LE PÈRE NOËL PASSERA BIENTOT À POULAINVILLE**

L'arrivée du Père Noël avec ses jouets est programmée le **Samedi 08 décembre à 14h30** à la salle des fêtes.

A cette occasion, l'école du cirque d'Amiens "Cirqu'onflexe" nous présentera son tout nouveau spectacle : **KESKIDI**

Le traditionnel goûter clôturera l'après-midi et un cadeau sera offert aux enfants scolarisés à Poulainville et présents au spectacle.

**REPAS DES AÎNÉS : inscrivez-vous dès maintenant**

La municipalité aura le plaisir et la joie de recevoir ses Aînés le **dimanche 09 décembre** prochain. Le repas sera servi à partir de 12h30 à la salle des fêtes. Il est offert pour les Poulainvillois nés avant le 1er janvier 1953. Afin de faciliter l'organisation de ce repas, les inscriptions doivent impérativement nous parvenir avant le **30 novembre** (voir bulletin de participation en dernière page).

Les personnes souhaitant assister au repas et ayant des difficultés de déplacement peuvent l'indiquer sur le bulletin de participation joint. Un membre du conseil municipal ira les chercher et les reconduira à leur domicile.

## COLIS DES AÎNÉS



Les Poulainvillois nés avant le 1er janvier 1953 pourront retirer leur colis à l'issue du repas des Aînés.

Les personnes ne pouvant être présentes le dimanche 09 décembre pourront retirer leur colis le **mercredi 12 décembre de 14 h à 17 h** à la **Salle des Mariages**.

## CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES

Comme chaque année, la commission « Illuminations-Fleurissements » passera dans le village entre les fêtes de Noël et le Nouvel An.

Un prix sera remis lors de la cérémonie des vœux aux 10 propriétés sélectionnées par le jury, le 05 janvier prochain.



## ÉCHANGE DE VŒUX : SAMEDI 05 JANVIER 2019



La cérémonie traditionnelle des Vœux du Maire aura lieu à la salle des fêtes le **samedi 05 janvier 2019 à 18 heures**.

Ce sera l'occasion privilégiée pour présenter le bilan 2018 de la commune, les projets pour 2019 et de partager un moment de convivialité.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2019

Comme indiqué dans nos précédents bulletins d'information, un recensement de la population aura lieu du **17 janvier 2019 au 16 février 2019**.

Les trois agents recenseurs sont:

- Madame HAZARD Catherine
- Madame DEPARIS Elodie
- Mademoiselle POUSSART Lucie

De plus amples informations vous parviendront début janvier avec le détail des secteurs attribués à chaque agent recenseur.

## MISE EN GARDE DE LA GENDARMERIE

La gendarmerie nous informe sur 2 manières d'opérer de cambrioleurs:

- Un homme s'est présenté avec un enfant pour récupérer un ballon dans le jardin d'une personne âgée. Pendant la récupération du ballon, la dame a été cambriolée.
- Des jeunes enfants de 7-8 ans frappent aux portes de maisons. En cas d'absence, des grains de maïs sont mis à la fenêtre.

Si vous suspectez des comportements de ce type, merci d'informer la gendarmerie de Villers-Bocage (03 22 93 57 17) ou la mairie

## L'INSEE VOUS INFORME

L'INSEE, en partenariat avec la DARES, réalise depuis le 1er octobre 2018 et jusqu'au 31 mai 2019, une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions selon divers angles : horaires de travail, marges de manœuvre, coopération, rythmes de travail, efforts physiques ou risques encourus. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

**SOIREE DANSANTE ORGANISEE PAR BOUGEONS ENSEMBLE: Rappel**



L'association BOUGEONS ENSEMBLE organise sa soirée dansante animée par l'orchestre ByNight autour d'une choucroute royale.

Cette soirée est organisée à la salle des fêtes de Poulainville le **3 novembre prochain**. Il reste quelques places.

Réservez auprès de Jean-Marc Durvaux:  
06 12 95 19 74

**BULLETIN DE PARTICIPATION****REPAS DES AÎNÉS DU DIMANCHE 09 DÉCEMBRE 2018**

(à déposer en mairie avant le 30 novembre.

Passé ce délai, aucune demande ne pourra être prise en compte ;  
le nombre de repas devant être commandé au traiteur)

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

N° de Tél : .....

participera au repas des Aînés.

Au total, cela fera :

<input type="checkbox"/> + 66 ans (gratuit)	...personne (s)	0 €
<input type="checkbox"/> Conjoint (- de 66 ans) : (25 €)	.. personne (s)	€
<input type="checkbox"/> Invité : (40 €)	.. invité (s)	€

Total : ..... €

Paiement dès l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public.



# CONCERT des PROFESSEURS



avec la participation de la compagnie  
**LE POULAILLER**

Site internet : [cantabile.musique.free.fr](http://cantabile.musique.free.fr)



**Vendredi 16 novembre 2018**  
**20H30**

**Eglise de POULAINVILLE**

ENTRÉE : 5 euros  
Enfant - 12 ans Gratuit

# BABY-BOURSE - POULAINVILLE

Dimanche 11 novembre  
Salle des fêtes – 14 à 18 h



Réservation: 03 22 43 26 16